

DELEGATION DE SIGNATURE A Mme Magalie VAN

Monsieur Jean-Louis ERVOES, agissant en qualité de Directeur Général de 13 Habitat sur le fondement de l'article R.421-18 alinéa 9 du Code de la Construction et de l'Habitation,

- Vu la délibération n° **CA-21.119** du Conseil d'Administration du 15 décembre 2021
- Vu l'article R.421-18 alinéa 9 du Code de la Construction et de l'Habitation
- Considérant que **Madame Magalie VAN** exerce les fonctions **de Responsable du Pôle Foncier**, placée sous l'autorité de la Directrice Juridique.

Donne délégation à **Madame Magalie VAN** pour signer les actes suivants :

- Les ordres de service, les bons de commandes, les décomptes généraux, les mises en demeure, les attestations de mainlevée de caution ou garantie et tout courrier ou décision relevant du suivi technique, administratif et financier des marchés relatifs à son domaine d'activité, à l'exception des avenants, des actes de sous-traitance et des décisions de résiliation ;
- Les conventions sous seing-privé ou actes authentiques, relatifs aux opérations immobilières et foncières suivantes, dans le respect des délibérations du Bureau et/ou du Conseil d'Administration : servitudes, ventes intervenant dans les programmes d'accession sociales, cession de terrain à titre gratuit ou à l'euro symbolique ;
- Les procès-verbaux de bornage et documents d'arpentage ;
- Les demandes d'évaluation auprès de la Direction immobilière de l'Etat ;
- Les correspondances courantes liées à l'activité de son service ;
- La commande, et l'attestation de service fait pour les dépenses relevant de son domaine d'activité et s'inscrivant dans le cadre de budgets prédéfinis.

Marseille, le 28 janvier 2022

Responsable du Pôle Foncier

Directeur Général

SIGNE

SIGNE

Magalie VAN

Jean-Louis ERVOES

Conformément aux dispositions de l'article R.421-5 du code de Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille – 22/24 rue Breteuil – 13006 Marseille – Tel : 04.91.13.48.13 – Fax : 04.91.81.13.87 – dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié par remise en main propre le

Magalie VAN